

Province de Québec
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue sur TEAMS dans les bureaux de la Commission scolaire Western Québec au 15, rue Katimavik, le 29 juin 2023, à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Daly, les commissaires Brushey, Cornforth, Giannakoulis, Goldsbrough, Lyrette-Brennan, McCrank, Shaar, les commissaires cooptés Commonda et Garner, et les commissaires-parents Brennan, Fortier et Taylor.

ABSENCES

MOTIVÉES : Commissaires Labadie, George, Graham, et commissaire-parent Boucher-Sharma

Personnel :

Directeur des services éducatifs S. Aitken

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directrice des ressources financières M. Lupien

Directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle Jennifer Dubeau

Agente administrative R. Vincent

Le directeur général G. Singfield, le secrétaire général E. Keon et le directeur général adjoint/directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx sont également présents.

Appel à l'ordre : 19 h 11

C-22/23-251 Budget 2023-2024

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire Western Québec doit adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024 et l'envoyer au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

ATTENDU QUE le budget 2023-2024 prévoit un déficit de 966 952,00 \$ entre les revenus et les dépenses prévus;

ATTENDU QUE le déficit ne dépasse pas 15 % du surplus disponible et qu'il est conforme aux règles budgétaires;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire, qui s'élève à 16 092 059 \$ au 30 juin 2023, a été établi en utilisant le taux d'imposition officiel pour l'année scolaire 2023-2024 publié à la Gazette;

ATTENDU QUE la subvention de 5 003 059 \$ du Ministère compensera le manque à gagner des taxes scolaires pour atteindre le montant alloué;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt pour les taxes scolaires dans le budget de 2023-2024 est de 9,730 %, conformément à la Gazette;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de 2023-2024 soit adopté et envoyé au MEQ, et que le taux d'imposition soit appliqué tel que publié par le MEQ.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-252 **Taxes non perçues**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE les taxes et intérêts en souffrance, qui s'élèvent à 12 444,60 \$, soient radiés pour l'année financière 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

C-22/23-253 **Levée de la séance**

LA COMMISSAIRE GOLDSBROUGH PROPOSE la levée de la séance à 19 h 18.